

PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Johanne Simms, directrice générale adjointe de la Municipalité :

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Robert Paradis et Madame Denise Bergeron, 1, chemin du Mistral, à Saint-Michel-de-Bellechasse, concernant le lot 3 261 253 dans la zone 3 Ha.

Prenez avis que le Conseil de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

Les requérants souhaitent vendre leur propriété. La présente demande vise à régulariser la situation du bâtiment existant, devenu immeuble fixe en 2011 et dont celui-ci bénéficiait d'un droit acquis. Considérant qu'il n'y aucune preuve que l'immeuble n'a pas été déplacée par rapport à son implantation d'origine, l'arpenteur-géomètre ne peut se pronocer sur l'existence d'un droit acquis. Les requérants souhaitent vendre leur propriété et gréver celle-ci d'un droit acquis.

La marge de recul avant dans la zone 3 Ha est normalement de 7 mètres alors que le bâtiment se trouve à 5,16 mètres de celle-ci. L'immeuble se trouve donc à 1,84 mètre trop près de la ligne avant.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera d'autoriser le projet en question malgré l'application de l'article suivant du règlement de zonage n° 430-2013 :

Article 21 : marges de recul par zones

« Les marges de recul, sont spécifiées à la grille des spécifications. Elles sont également soumises aux règles mentionnées aux articles suivants et et s'il y a lieu aux dispositions particulières à chacune des zones. »

Le Conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance du 9 décembre 2019 à 20h, au Centre communautaire, 129, Route 132 Est. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil.

DONNÉ à Saint-Michel-de-Bellechasse le 15^e jour du mois de novembre deux mille dix-neuf.



Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale par intérim, résidente à Saint-Michel-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 15h30 et 17h30, le 15^e jour du mois de novembre 2019, au Centre communautaire, 129, Route 132 Est et sur le site internet de la Municipalité au www.stmicheldebellechasse.ca. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de novembre 2019.



Directrice générale par intérim

STANDARD FORM NO. 64

OFFICIAL USE ONLY

STANDARD FORM NO. 64

1. This document is the property of the Government and is loaned to your agency for official use only. It and its contents are not to be distributed outside your agency.

2. This document is to be used only for the purpose for which it was prepared. It is not to be used for any other purpose without the express approval of the originating agency.

3. This document is to be kept in a safe place and protected from fire, theft, and other hazards. It is to be destroyed when it is no longer needed for official use.

4. This document is to be returned to the originating agency when it is no longer needed for official use.

5. This document is to be kept confidential and its contents are not to be disclosed to the public or to any other person without the express approval of the originating agency.

6. This document is to be kept in a safe place and protected from fire, theft, and other hazards. It is to be destroyed when it is no longer needed for official use.

7. This document is to be returned to the originating agency when it is no longer needed for official use.

8. This document is to be kept confidential and its contents are not to be disclosed to the public or to any other person without the express approval of the originating agency.

9. This document is to be kept in a safe place and protected from fire, theft, and other hazards. It is to be destroyed when it is no longer needed for official use.

10. This document is to be returned to the originating agency when it is no longer needed for official use.

[Handwritten signature]



[Handwritten signature]